Paris, le vendredi 19 juillet 2019

Pétition pour l'application d'une vraie politique de prévention du risque fortes chaleurs

Monsieur le Directeur,

Les agent·es soussigné·es demandent l'application dès lundi 22 juillet du fait des prévisions de météo France des recommandations faites par le CHSCT du 23 mai dernier et reproduites ci-dessous :

- Mise en application de la journée continue, sans récupération d'horaire
- Diffusion de la note d'aménagement des horaires à tous les agents, et non pas aux seuls chefs de service, avant même l'état de canicule décrété par le préfet soit au niveau 2 – avertissement chaleur (carte de vigilance jaune)
-Octroi d'une autorisation d'absence dès que les températures atteignent 32 degrés dans les locaux de travail
-Diffusion à tous les agents toutes les mesures préventives en cas de fortes chaleurs, le dépliant élaboré par le SG, etc.
Nous demandons également à ce que les chefs de services soient invités à la bienveillance, tant sur la longueur des pauses que de leurs répétitions :
- Donner des consignes de bienveillance aux chefs de service quant au " port de vêtements légers "
- S'assurer que les fontaines à eau soient en état de fonctionnement, et nettoyées régulièrement, et que les stocks de bonbonnes à eau soient provisionnés en temps et en heure, et le réapprovisionnement prévu en amont
-Vérifier l'état de marche des ventilateurs présents dans les services, et au besoin en racheter, en privilégiant des modèles ayant fait leurs preuves (durabilité) ; prévoir un stock de ventilateurs
- Être particulièrement vigilant avec tous les agents qui sont amenés à faire des efforts physiques importants, port de charge (services communs, courrier, logistique etc...) ou pour les travailleurs en extérieur (agents surveillance douane …), et les agents identifiés par les Directions du ressort du CHSCT comme susceptibles de présenter des risques particuliers (femmes enceintes, agents en situation de handicap, ou souffrant de pathologies, etc...)
-Assurer le renouvellement de l'air la nuit
-Rappeler les consignes pour éteindre toute source de chaleur inutile
-Mettre en œuvre une politique pluri-annuelle de rénovation énergétique des bâtiments (consigne d'ailleurs donnée par la Direction de l'Immobilier de l'État dans sa « Feuille de route nationale Transition énergétique pour les bâtiments de l'État » ainsi que dans sa note du 17 octobre 2018 intitulée « Programmation 2019 du Compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (CAS immobilier) : diagnostic énergétique de chaque site, changements des ouvrants, isolation des bâtiments (toiture et façades), changement des systèmes de chauffage par des nouveaux plus performants, toits végétalisés…

Pétition pour l'application d'une vraie politique
de prévention du risque fortes chaleurs

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

Pétition pour l'application d'une vraie politique
de prévention du risque fortes chaleurs

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE